

Rassemblements Nationaux

2 Juillet 2017

wfolep



15ème rassemblement Jeunes de tir à l'arc
9ème rassemblement Sarbacane

A Saint Benin d'Azy (Nièvre)

wfolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
TIR À L'ARC ET SARBACANE



COMMUNAUTE
DE COMMUNES
AMOGNES CŒUR
DU NIVERNAIS



Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire



Circulaire d'organisation des rassemblements Nationaux 2017

Saint Benin d'Azy (Nièvre)

SOMMAIRE

- *Pour vous rendre à Saint Benin d'Azy* - Page 1 -
- *Accueil des délégations* - Page 2 -
- *Horaires* - Page 3 -
- *Restauration* - Page 4 -
- *Souvenirs* - Page 5 -
- *Renseignements complémentaires* - Page 6 -
- *Hébergements* - Page 7 -
- *Règlements Tir à l'Arc* - Page 10 -
- *Règlements Sarbacane* - Page 12 -
- *Rappels et recommandations* - Page 14 -



Pour vous rendre à Saint Benin d'Azy

En voiture
Autoroute A77 sortie 36



Vers PARIS

Vers MOULINS

Liaison vers A71 – A85 – A6

En train
Gare de Nevers 18km

Coordonnées GPS

Latitude : 46.998 Longitude : 3.393

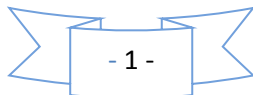
Un fléchage spécifique sera réalisé sur place



Accueil des délégations
Salle des fêtes



COMMUNAUTE
DE COMMUNES
AMOGNES CŒUR
DU NIVERNAIS



Accueil des délégations

Les responsables de délégation seront accueillis à la salle des fêtes (fléchage dans la commune)

Une aire de stationnement pour Camping- Car existe près du gymnase (renseignements en Mairie)





HORAIRES

Le Samedi 1er Juillet

Ouverture du greffe de 14h à 19h

Chaque responsable de délégation nommément désigné sur le dossier d'inscription se présentera au greffe. Il sera notre seul interlocuteur. Il retirera et contrôlera les documents nécessaires au bon déroulement du week-end.

- A partir de 14h : Accueil des délégations (Hall de la salle des fêtes)
- 15h : Vérification du parcours tir à l'arc par les responsables de peloton
- 17h : Réunion des arbitres (Gymnase)
- 18h : Réception des officiels (Mairie, salle du conseil municipal)
- 19h30 : Repas à la salle des fêtes

Le Dimanche 2 Juillet

Ouverture du greffe de 6h30 à 8h

| Rassemblement Jeunes | Rassemblement Sarbacane |
|--|--|
| 7h : Rendez-vous au Gymnase municipal | 8h15 : Rendez-vous au Gymnase municipal |
| 7h15 : Appel et formation des pelotons | 8h30 : Echauffements |
| 7h30 : Contrôle des licences par les responsables des pelotons. | 8h45 : Contrôle du matériel et des licences |
| 8h : Acheminement des pelotons vers le point de départ des parcours – Montage et contrôle du matériel – Echauffement | 9h15 : Début des tirs (3 séries) |
| 8h15 : Départs échelonnés sur les parcours | A partir de 11h45 : Repas à la salle des fêtes pour les Sarbatains et les Accompagnateurs. |
| 12h30-13h15 : Pause repas obligatoire pour tous | 13h45 : Rassemblements des pelotons pour le parcours 3D au Parc Rosa Bonheur (derrière la Mairie) – Accessible aux personnes à mobilité réduite. |
| 17h : Fin des tirs | 17h : Fin des tirs |
| 18h : Allocution des officiels – Palmarès et récompenses – Verre de l'amitié | 18h : Allocution des officiels – Palmarès et récompenses – Verre de l'amitié |
| 20h : Repas de clôture | 20h : Repas de clôture |



RESTAURATION

Repas du Samedi soir – Salle des fêtes – 13€ / personne

Terrine de Poisson
Jambon à l'os sauce porto, gratin dauphinois
Assiette de fromages et salade
Tartelette aux fruits
Pain et café
Eau minérale

Boissons en sus à régler sur place

**Buffet froid Dimanche midi
Salle des fêtes – 12€ / personne**

Salades
Carottes, céleri, Tomates, Piémontaise
Plateaux de charcuterie
rosette, galantine, jambon de pays...
Poulet rôti
Fromage blanc
Tartelettes fruits
Chips/Pain
Eau minérale
Boissons en sus à régler sur place

**Panier Repas Dimanche midi acheminé sur
les parcours – 8€ / personne**

Sandwich (jambon de dinde)
Sandwich fromage
Chips (paquet de 30 g)
Barre céréale
1 Fruit
Eau minérale 50 cl

Ravitaillement en eau sur le parcours

Repas de clôture – Salle des fêtes – 21€ / personne

Opéra de saumon fumé et avocat

Gigotin de Pintadeau Sauce Périgueux
(écrasé de pomme de terre à l'huile de noisette et bavarois aux 2 légumes)

Assiette de fromages et salade de noix

Vacherin glacé aux cassis

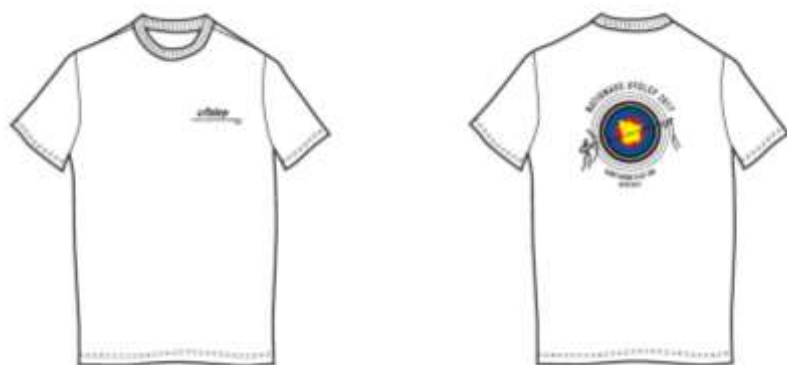
Pain et Café – Eau minérale
Boissons en sus à régler sur place



SOUVENIRS

Tshirt blanc impression couleur Dos et Coeur

10 €



Tailles enfant :

3/5 ans – 6/8 ans – 9/11 ans – 12/14 ans

Tailles Adultes :

De XS à 4 XL

**Casquette couleur Ecu Taille unique
Impression Noire**



8 €



Renseignements complémentaires

Modalités d'inscription et de commandes

L'inscription des compétiteurs, les commandes de restauration et d'objets souvenirs s'effectuent par les commissions techniques départementales sur le site « Arcufolep ».

Seules les personnes ayant un profil CTD peuvent faire les inscriptions.

La fiche récapitulative sera transmise avec les règlements (prestations et engagements) à votre délégation départementale qui effectuera un règlement global, uniquement des prestations à l'ordre de **COMITE UFOLEP 58** (les engagements étant facturés directement par l'échelon national).

Droits d'engagement individuel à verser à votre comité départemental :

Jeune : 6 euros Adulte : 13 euros

La date limite des inscriptions et des réservations est fixée au 05 juin 2017

**LES CHEQUES DOIVENT ETRE EMIS PAR LE COMITE
DEPARTEMENTAL DE VOTRE DEPARTEMENT**

Les réservations ne seront prises en compte que si elles sont accompagnées des chèques de paiement. Chèque à l'ordre de : COMITE UFOLEP 58

Les dossiers et les paiements des repas et des cadeaux sont à renvoyer à :

Compagnie d'arc des Amognes
Monsieur Frédéric DUQUENOY
La Perrière
58270 FRASNAY REUGNY

Pour tous renseignements complémentaires : contactnationaux2017@gmail.com

Les Archers de l'Isère, actuels détenteurs du Trophée Chlorophylle, ainsi que les Archers et Sarbatains du Loir et Cher, actuels détenteurs des Trophées Sarbacane et Sarb'Arc, sont priés de ne pas les oublier.





HEBERGEMENTS

Les campings :

Decize 58300 – camping des halles***,
3 allée Marcel Merle, (03.86.25.14.05)

Crux la ville 58330 – camping de l'étang du
Merle***, le Merle, (03.86.58.38.42)

Nevers 58000 – camping municipal***,
rue de la jonction, (03.86.37.95.83)

La Machine 58160 – camping de l'étang
Grénetier- Route du pré Charpin,
(03.86.50.25.74)

Les chambres d'hôtes /Gîtes ruraux:

BEAUMONT SARDOLLES

Gîte du Grand Lugues

Jean et Marie-Joseph Bonnière
Grand Lugues - Tél. : 03 86 58 40 82
Gîte de France n° 500
3 chambres, 4 personnes

LIMON

Gîte du Vieux Lavoir - Berthé Derrey

25, rue du Général Frébault
Tél. : 03 86 58 45 75
berthe.derrey@orange.fr -
www.giteduvieuxlavoir.com
Gîte de France n° 1001
1 chambre, 2 personnes

CIZELY

Philippe Chatelain

Route d'Anlezy
Tél. : 03 86 60 21 39
2 chambres, 4 personnes

MONTIGNY AUX AMOGNES

La Parisienne des Amognes

140, route de Saint-Jean - Noille
Tél. : 03 86 58 66 84 ou 06 88 47 53 08
www.laparisiennedesamognes.com
Gîte de France n° 1073
2 chambres, 4 personnes

FERTREVE

Gîte Flores - Bernard Marceau

Saincy - Tél./Fax : 03 86 50 06 57
Gîte de France n° 642
3 chambres, 6 personnes

SAINT BENIN D'AZY

Moulin de la Guesne - Chris et Ester Kuiper

1, rue du Moulin
Tél. : 03 86 58 45 38 ou 06 27 08 54 63
www.moulindeleguesne.com

SAINT JEAN AUX AMOGNES

Château de Sury - Hubert de Faverges

Château de Sury - Tél. : 03 86 58 60 51
Fax : 03 86 68 90 28 - sury58@wanadoo.fr
Gîtes de France n° 507 et 477 :
5 chambres, 11 personnes

Gîte des Monts Savault - Jean-Pierre

Hautcloq
Segoule - Tél./Fax : 03 86 58 42 79
http://segoule.pagesperso-orange.fr
Gîte de France n° 555
3 chambres, 6 personnes





TROIS VEVRES

Gîte Les Charmes - Alice Doisne

Les Charmes

Tél./Fax : 03 86 58 40 71

<http://perso.wanadoo.fr/lescharmest/>

Gîte de France n° 597

1 chambre, 3 personnes

La Fermette - Joost Houdijk et Nicolette Van Buuren

La Justice

Tél. : 03 86 50 80 43

la.justice@wordonline.fr

<http://gite3vevres.chez.tiscali.fr>

5 personnes

VILLE LANGY

La Maison Bleue - Anne-Laure Couteaudier

Tél. : 03 86 60 22 34 ou 06 62 79 79 91

anne-laure.couteaudier@orange.fr

Gîte de France n° 876

3 chambres, 7 personnes

La Hersandière - M. Hersant

La Chapelle

Tél./Fax : 03 86 60 21 07 ou 06 16 67 50 11

Chambres et table d'hôtes

3 chambres, 6 pers.

La Chaume - Daniel Moreau

La Chaume

Tél. : 03 86 60 28 04 ou 06 28 42 59 86

danielchantal.moreau@free.fr

Chambre d'hôtes Gîtes de France n° 908 :

1 chambre, 4 personnes

SAINT SULPICE

Guy de Toytot

La Forêt - Tél./Fax : 03 86 58 60 61

2 chambres, 5 personnes

Le Puits de la Motte - Marie Lourdez

La Motte - Tél./Fax : 03 86 58 67 46

Gîte de France n° 528

1 chambre, 4 personnes

Châtillon-en-Bazois 58110

Le Couvent**,**

1 rue de Vauclaux (03.86.84.07.43)

Le moulin neuf** (06.08.00.74.01)

Le château de Chatillon (06.09.91.00.59)



Hôtels :

Nevers 58000

Hôtel de Verdun*, 4 rue de Lourdes
(03.86.61.30.07)

Hôtel Beauséjour*, 5 bis rue St Gildard
(03.86.61.20.84)

Hôtel de Clèves**, 8 rue St Didier
(03.86.61.15.87)

Hôtel Villa du parc**, 18 rue de Lourdes
(03.86.61.09.48)

Hôtel Kyriad Nevers Centre***,
35 boulevard Victor Hugo (03.86.71.95.95)

Hôtel de Diane***, 38 rue du midi
(03.86.57.28.10)

Hôtel Ibis***, RN7 3 rue du plateau de la
Bonne Dame (03.86.37.56.00)

Hôtel Clos Sainte-Marie***, 25 rue du Petit
Mouesse (03.86.71.94.50)

Varennes Vauzelles 58640

Hôtel Formule 1*, impasse André Marie
Ampère (08.91.70.53.41)

Hôtel 1^{ère} Classe*, rue Gay Lussac
(03.86.38.28.76)

Europe Hôtel*, 8 impasse André Marie
Ampère (03.86.71.83.00)

Hôtel Borêve**, 8 rue Louise Michel
(03.86.93.07.00)

Ibis Budget**, Le Bengy RN7 (08.92.68.30.89)

Hôtel Campanile***, rue Louise Michel
(03.86.93.02.58)

Hôtel Magdaléna***, 1 rue Paul Eluard
(03.86.57.21.41)

Decize 58300

Hôtel du port**, la Jonction (03.73.15.00.00)

Hôtel de l'agriculture**, 20 route de Moulins
(03.86.25.05.38)

Hôtel le Bel air*, 164 avenue de Verdun
(03.86.25.01.86)

La Machine 58230

Hôtel les mineurs, 35 avenue de la République
(03.86.50.80.61)

Hébergements de groupes :

Nevers 58000

L'espace Bernadette Soubirous,
34 rue St Gildard (03.86.71.99.50
ou 06.32.69.60.85)

Saxi Bourdon 58330

Base VTT des Simonots
03 86 58 26 81

St Léger des vignes 58300

Centre Fresneau centre d'accueil sportif,
1 rue de la loge (03.86.25.09.76)

Règlement du rassemblement national jeunes

Parcours Chlorophyle

Dans le cadre d'un parcours d'orientation pratiqué en équipe et organisé en pleine nature, le but du rassemblement jeune est de combiner le tir à l'arc, la découverte de la nature, allié à un questionnaire culturel, afin de développer l'observation et l'esprit d'équipe.

I – PARTICIPATION

Ce rassemblement est uniquement destiné aux licenciés jeunes à partir de 11 ans. L'effectif maximum indemnisé du rassemblement déterminé cette année par le Comité Directeur National comprend **20** équipes départementales de 4 archers (hors équipes de la région organisatrice). Le quota d'équipes par départements est déterminé en fonction du nombre de licenciés jeunes du département déclarés lors du recensement.

II - COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes sont composées de quatre archers représentant au minimum 2 catégories d'âge différentes.

Elles comprendront au minimum une féminine et un sans viseur.

Les équipes comprenant un second archer sans viseur se verront créditées d'un bonus de 50 points. Les équipes comprenant une seconde féminine se verront créditées d'un bonus de 50 points.

Les deux conditions étant cumulables.

Seuls le second sans viseur et la seconde féminine donnent droit au bonus.

Les équipes sont ouvertes aux archers poulies dans les conditions suivantes :

Un seul archer poulies par équipe.

Les archers poulies sans viseur sont comptés comme un archer classique avec viseur.

Les archers poulies avec viseur avec un malus de 50 points.

Une dérogation (avec malus) sera attribuée après examen par la CNS pour les départements ne possédant pas ou peu de féminines jeunes.

Les demandes sont à déposer le plus rapidement possible auprès de la CNS qui statuera en s'appuyant sur les statistiques.

III - PRINCIPE ET DÉROULEMENT

Le parcours est dit « d'orientation ». Un carnet de route est fourni à chaque équipe. Le parcours comprend 24 haltes à des distances inconnues comprises entre 7 et 16 mètres. Les archers s'élancent sur le parcours par pelotons de deux équipes accompagnés d'un arbitre qui veillera à la sécurité, au bon déroulement des tirs, au marquage des scores, à la cohésion du peloton, en maintenant une ambiance conviviale. Le départ des pelotons se fait à un rythme régulier adapté à la configuration du parcours. Après chaque tir, lors du déplacement entre les cibles, l'arbitre pose les questions simultanément aux deux équipes composant le peloton, et en note les réponses.

Le maximum pouvant être totalisé par équipe est de 4000 points, décomptés comme suit :



| | | | |
|------|-----------|-------------|-------|
| TIR | QUESTIONS | ORIENTATION | TOTAL |
| 3160 | 600 | 280 | 4000 |

Une pause restauration de 45 minutes est obligatoire entre 12h30 à 13h15, auprès de la cible la plus proche, tirée ou à tirer. Le panier repas sera prévu par l'organisateur.

IV - DISTANCES ET BLASONS

Les distances sont inconnues :

12 cibles à courte distance comprises entre 7 et 11 mètres

12 cibles à longue distance comprises entre 12 et 16 mètres.

Tous les archers tirent à la même distance quelle que soit la catégorie d'âge, seule la taille des blasons diffère.

Le pas de tir est matérialisé par une ligne (tracée à la chaux, rubalise fixée au sol), permettant à plusieurs archers de tirer simultanément (au moins 1 archer de chaque équipe tire simultanément). L'archer se tient les deux pieds en arrière de la ligne.

A chaque halte, chaque archer tire trois flèches. Les cordons sont comptés à l'avantage de l'archer.

Les blasons, fournis par la CNS Tir à l'Arc, représentent exclusivement des végétaux (2 séries de 12 blasons différents).

Ils sont de tailles différentes en fonction de la catégorie d'âge et de la distance, et référencés comme suit :

P = Petits, **M** = Moyens, **G** = Grands

| Catégories | Distances courtes (7 à 11 m) | Distances longues (12 à 16m) |
|------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 11/12 ans | M | G |
| 13/14 ans et 15/16 ans | P | M |

Le bas de ces blasons doit se situer à plus de 10cm du sol. La côte est mesurée à partir de la zone la plus basse du blason.

Il n'y a pas de volée d'essai, mais des buttes d'échauffement sont placées à la disposition des archers avant le début de la rencontre.

RAPPEL

Pour des raisons de sécurité et d'équité entre les équipes, les accompagnateurs ne sont pas autorisés à se rendre sur le parcours



Règlement du rassemblement National Sarbacane

Le Rassemblement National Sarbacane est organisé en parallèle au Rassemblement National Jeunes Tir à l'arc. Il totalise les résultats obtenus sur deux tirs différents :

Un tir classique en salle

Un tir en parcours sur cibles 3D animalières.

Il comprend un classement individuel par catégories, ainsi qu'un trophée par équipe.

I – PARTICIPATION :

Le quota de sarbatins par département est déterminé en fonction du nombre de places disponibles dans la structure d'accueil et du nombre de départements déclarant l'activité lors des recensements annuels.

La répartition est fixée par la CNS, et se compose de 50% de jeunes (entre 11 et 16 ans), et 50% d'adultes (17 ans et plus).

II – CATEGORIES

Les catégories sont au nombre de 14, liées aux tranches d'âge, sexes et calibres de sarbacane

| | |
|---------|--|
| JEUNES | 11 / 12 ans Masculin et Féminin – diamètre ≤ 0,40 pouces 13 / 14 ans Masculin et Féminin – diamètre ≤ 0,40 pouces 15 / 16 ans Masculin et Féminin – diamètre ≤ 0,40 pouces |
| ADULTES | 17 / 25 ans Masculin et Féminin – diamètre ≤ 0,40 pouces 17 / 25 ans Masculin et Féminin – diamètre > 0,40 pouces 26 ans et plus Masculin et Féminin – diamètre ≤ 0,40 pouces 26 ans et plus Masculin et Féminin – diamètre > 0,40 pouces |

III – DEROULEMENT

Les tirs classiques se dérouleront le matin, et le parcours l'après-midi.

Selon la taille du pas de tir, et/ou le nombre de participants, la moitié des concurrents pourra tirer le matin en tir classique et l'autre moitié sur le parcours, et inversement pour l'après-midi.

Les départs seront tirés au sort.

La réglementation du matériel et d'arbitrage du tir classique s'applique à la rencontre.

Tir Classique :

Trois séries de 10 volées de 5 traits sur blason classique tricolore de 3 zones, 2min30 par volée.

Distances de tir, Hauteur et diamètres des blasons



| | | | |
|-------------------------------|-----------|---------------|------------------|
| 11 / 12 ans | 5 mètres | 130 cm +/- 6% | 3 cm/ 6 cm/ 9 cm |
| 13 / 14 ans 15/ 16 ans | 7 mètres | 130 cm +/- 6% | 3 cm/ 6 cm/ 9 cm |
| 17 / 25 ans 26 ans et plus | 10 mètres | 145 cm +/- 6% | 3 cm/ 6 cm/ 9 cm |

Pour la gestion du pas de tir, se reporter au chapitre du « tir classique » du guide d'utilisation et d'arbitrage de la sarbacane.

Parcours 3D :

Parcours sur 16 cibles animalières en 3D, 3 traits à tirer en 1 min sur chaque cible. Chaque trait planté dans la cible rapporte 10 points, soit un total maximum de 480 points. Chaque peloton sera composé au maximum de 5 sarbatains, dont obligatoirement deux adultes.

Distances de Tir inconnues en fonction de la catégorie d'âge

| | | |
|-------------------------------|----------------------|--------------|
| 11 / 12 ans | Entre 4 et 6 mètres | Piquet Vert |
| 13 / 14 ans 15 / 16 ans | Entre 6 et 8 mètres | Piquet Bleu |
| 17 / 25 ans 26 ans et plus | Entre 8 et 12 mètres | Piquet Jaune |

Projectiles : Seuls les projectiles de cibles (pointus) doivent être utilisés sur cibles, à savoir : traits, clous, traits bois, papier. Les projectiles doivent être capables de se planter sans endommager exagérément la cible (au moins le temps d'une compétition) et permettre une précise évaluation des points réalisés. Le poids et la longueur des fléchettes sont libres. Le diamètre maximum autorisé de la pointe est de 5 mm. Un projectile ne doit posséder qu'une seule pointe. En cas de plantage d'un projectile dans un autre, son score est celui du projectile dans lequel il s'est planté même s'il touche au blason. Tout projectile avec une pointe aplatie est interdit (lancette, rasoir, etc...)

IV – CLASSEMENT

Individuel :

La somme des résultats obtenus à chaque épreuve permettra d'établir un classement individuel par catégories d'âge, de sexe et de calibre de sarbacane, soit un total de 14 catégories.

Par équipe :

Un challenge par équipe, remis en jeu chaque année, est attribué à l'équipe composée d'un jeune (11 à 16 ans) et d'un adulte (17 ans et plus) totalisant les meilleurs scores, toute catégorie d'arme confondue. La composition des équipes sera déclarée lors de l'inscription.





Rappels et recommandations

CONTRÔLE DES LICENCES

RAPPEL : Les licences sont obligatoirement contrôlées sur le pas de tir.

TENUE ET COMPORTEMENT DES INDIVIDUS

Nous devons être un exemple pour les plus jeunes, notamment face à l'alcool. Si ces rencontres sont l'occasion de faire la fête, elles ne doivent pas être entachées par certaines dérives malheureusement constatées. La présence de toute boisson alcoolisée est rigoureusement interdite sur le pas de tir. Les arbitres et responsables de peloton seront sensibilisés sur cette question lors de la réunion préparatoire, et des contrôles d'alcoolémie pourraient être effectués sur le pas de tir si des dangers étaient constatés.

RÈGLEMENTS FINANCIERS - DROITS D'INSCRIPTION

Rappel important : les chèques adressés directement à la trésorerie nationale par les associations, les CTD ou CTR ou les individuels ne sont pas acceptés. Ces droits d'inscription sont facturés par l'Echelon National aux comités départementaux ou régionaux à l'issue des épreuves.

Droits à verser en individuel :

Adultes : 13€

Jeunes : 6€

INDEMNISATION

Le nombre de participants indemnisés est fixé, dans chaque discipline, par le Comité Directeur. Seuls les jeunes sportifs sont indemnisés, au nombre de 80 pour le Rassemblement National Jeunes, et de 25 pour le Rassemblement National Sarbacane. Toutes les indemnisations sont versées aux Comités départementaux ou régionaux, à charge pour eux de les reverser aux ayant droits.

Le tarif du kilomètre / athlète est fixé (sur la base de la distance aller, trajet le plus court), quelle que soit la discipline (en sport collectif comme en sport individuel ou par équipe) du chef-lieu du département au lieu de la manifestation nationale :

- 0,050 € pour les participants jeunes à des manifestations nationales.

Du fait de l'utilisation de « Gestarc », et de la possibilité de faire une extraction des inscrits et de leur mode de transport, il n'y a plus de feuille verte à remplir.



AMENDES :

| Absence de licence | Licence incomplète | Forfait Injustifié |
|--------------------|--------------------|--------------------------------------|
| Adulte : 31,00 € | Adulte : 31,00 € | Individuel adulte : 55,00 € |
| Jeune : 16,00 € | Jeune : 16,00 € | Individuel jeune et enfant : 35,00 € |

Sanction disciplinaire :

Toute association dont un membre fera l'objet d'une sanction disciplinaire (avertissement, exclusion...) devra verser une amende forfaitaire de 10,00 € (avertissement) et 25,00 € (exclusion) par licencié sanctionné.

Les participants ayant fait l'objet d'une amende pour licence manquante, incomplète ou irrégulière, ne pourront bénéficier d'une indemnisation que s'ils ont effectué le versement de l'amende infligée.

Les amendes et sanctions disciplinaires seront facturées par l'Échelon National à l'issue des épreuves aux comités départementaux d'origine des participants en fonction de l'état fourni par le responsable de la CNS ou du GTS.

En cas de forfait, aucune indemnisation ne pourra être versée au bénéfice de l'équipe ou de l'athlète défaillant.

En cas de forfait d'un officiel (prévu dans les règlements), au-delà de l'amende pour forfait injustifié, l'association ne pourra prétendre à la perception des indemnités de déplacement.

Remarque générale : Pour tous renseignements complémentaires, il est conseillé de consulter le règlement sportif.



Contrôle anti-dopage :

Comme pour toute épreuve, un contrôle anti-dopage peut être effectué lors de la rencontre. Un local est prévu et sera indiqué.

Flèches :

Les flèches doivent être marquées sur le tube aux initiales du club et de l'archer. Elles doivent être identiques : tube, plumes, encoches (taille et couleur). Le changement des flèches au cours de la rencontre doit être soumis à l'acceptation de l'arbitre responsable du peloton.

Equipement recommandé :

Nous vous rappelons que la rencontre se déroule sur un parcours de pleine nature. Il est donc recommandé de bien s'équiper : chaussures adaptées, sac à dos (individuel ou par équipe), couvre-chef, vêtement de pluie, vêtements de rechange, crème solaire, bouteille d'eau...

Une paire de chaussure de sport propre sera exigée pour l'accès au gymnase

Le comité d'organisation ne pourra être tenu pour responsable des vols ou dégradations qui pourraient être commis sur le site de la compétition.

Merci de respecter les lieux en utilisant pour vos déchets les containers et sacs plastiques qui seront mis à votre disposition tout au long du week-end.

Le comité d'organisation est composé de :



Comité UFOLEP Nièvre
58000 NEVERS
Président : Julien CROLLE



Association Culture Sports Loisirs
58180 MARZY
Président : Vincent PIERRU



Compagnie d'Arc des Amognes
58270 SAINT BENIN D'AZY
Président : Frédéric DUQUENOY



COMMUNAUTE
DE COMMUNES
AMOGNES ŒUR
DU NIVERNAIS

